





ANNEXE : Présentation du portefeuille d'actions, état au 02.05.2024

Pour plus de détails, aller sur le site internet : www.fr.ch/diaf/sfn/biodiversite-en-milieu-bati/portfeuille-dactions-pour-promouvoir-la-biodiversite-en-milieu-bati

Arborisation			Action/ mesure	Hauteur de la subvention	Conditions à remplir pour obtenir la subvention
			Plantation de haies vives	20 Francs par mètre linéaire de haie plantée	<ul style="list-style-type: none"> • Min. 10 mètres linéaires • Haie plantée en pleine terre • Essences plantées indigènes de production suisse, avec 20% de buissons à épines • Respect des recommandations cantonales d'entretien • Pas d'engrais, ni produits phytosanitaires • Durée d'engagement de 8 ans
			Remplacement de haies monospécifiques (lauriers-cerises ou thuyas)	100 Francs par mètre linéaire de haie remplacée Max. 2000 Francs par mesure	<ul style="list-style-type: none"> • Min. 5 mètres linéaires • Haie à remplacer monospécifique (une espèce), composée de laurier-cerise ou de thuya • Essences plantées indigènes de production suisse, avec 20% de buissons à épines • Respect des recommandations cantonales d'entretien • Pas d'engrais, ni produits phytosanitaires • Durée d'engagement de 8 ans
			Plantation d'arbres	Prix de l'arbre (max. 450 Francs par arbre) plus 50 Francs par arbre pour le matériel de tuteurage	<ul style="list-style-type: none"> • Arbre planté en pleine terre • Espace disponible pour son développement • Hors zone à bâtir : l'essence plantée doit être indigène • En zone à bâtir : l'essences plantée doit être adaptée au changement climatique • Respect des recommandations cantonales d'entretien et respect du plan de végétalisation communal si existant • Pas d'engrais, ni produits phytosanitaires • Durée d'engagement de 25 ans

Arborisation



Remplacement d'arbres néophytes envahissants (robiniers, ailantes, paulownias ou sumacs)

920 Francs par arbre remplacé

plus 50 Francs par arbre pour le matériel de tuteurage

- Arbre à remplacer est un robinier, un ailante, un paulownia, ou un sumac de taille respectable
- Les déchets problématiques sont à éliminer en station d'incinération ou compostière professionnelle
- Les éventuels rejets de l'arbre remplacé sont à supprimer
- Arbre planté en pleine terre et d'une circonférence initiale de min. 20 cm
- Espace disponible pour son développement
- Hors zone à bâtir : l'essence plantée doit être indigène
- En zone à bâtir : l'essences plantée doit être adaptée au changement climatique
- Respect des recommandations cantonales d'entretien et respect du plan de végétalisation communal si existant
- Pas d'engrais, ni produits phytosanitaires
- Durée d'engagement de 25 ans

Plantation de vergers haute-tige

Prix de l'arbre (max. 200 Francs par arbre)





plus 50 Francs par arbre pour le matériel de tuteurage

- Surface de pleine terre minimale disponible de 225 m²
- Min. 4 arbres à planter espacés de min. 5 m et max. 30 m les uns des autres
- Arbres fruitiers haute-tige avec une hauteur du tronc jusqu'aux premières branches de min. 1,2 m pour les arbres fruitiers à noyau et min. 1,6 m pour les arbres fruitiers à pépins, les châtaigniers et les noyers, chez les plantes développées
- Respect des recommandations cantonales sur l'entretien d'arbres fruitiers
- Pas de produits phytosanitaires
- Durée d'engagement de 15 ans

Aménagement de façades végétalisées d'habitations

60 Francs par mètre carré de façade végétalisée d'habitation

- Plante grimpante planté en pleine terre (pas en bac ni sur balcon) avec si nécessaire installation de systèmes de supports et d'accroches avec géotextiles anti-racinaires
- Place disponible pour la plantation et son développement sur la façade
- Essences plantées diversifiées hors néophytes envahissantes ou potentiellement envahissantes
- Respect des recommandations cantonales d'entretien
- Durée d'engagement de 8 ans

Habitats aquatiques 	Action/ mesure	Hauteur de la subvention	Conditions à remplir pour obtenir la subvention
	Création d'étangs Max. 3000 Francs par mesure	80 Francs par mètre carré d'étang Max. 3000 Francs par mesure	<ul style="list-style-type: none"> • Surface min. 4 m², profondeur du fond min. 30 cm et max. 1 m • Pente inférieure à 10% sur au moins la moitié du pourtour • Plantations facultatives mais indigènes • En eau jusqu'au mois d'août • Aucune présence de poisson, aucun système de pompe ou de fontaine, aucun éclairage direct, aucun prélassement, aucun ruissellement d'eau polluée • Respect des recommandations cantonales d'entretien • Durée d'engagement de 8 ans
Ateliers de sensibilisation pour les écoles	Action/ mesure	Hauteur de la subvention	Conditions à remplir pour obtenir la subvention
	La biodiversité en chemin pour les classes 1-4H	80 Francs par atelier	<ul style="list-style-type: none"> • Être une classe du canton de Fribourg (scolaires et parascolaires) ou structures éducatives privées • Réaliser une mesure simple pour la biodiversité dans la cour d'école (voir le dossier pédagogique sur culture & école)
	Cap sur la biodiversité ! pour les classes 5-8H	130 Francs par atelier	<ul style="list-style-type: none"> • Être une classe du canton de Fribourg (scolaires et parascolaires) ou structures éducatives privées • Réaliser une mesure simple pour la biodiversité dans la cour d'école (voir le dossier pédagogique sur culture & école)



Nature à la carte :
Biodiversité
pour les classes 9-11H

130 Francs par atelier

- Être une classe du canton de Fribourg (scolaires et parascolaires) ou structures éducatives privées
- Réaliser une analyse de la cour d'école et un rapport sur l'état de la biodiversité à l'att. de la direction de l'établissement scolaire (voir le dossier pédagogique sur culture & école)